



TÉMOIGNAGE

Sabine Leblanc,
45 ans, experte-comptable

“J’ai opté pour un contrat spécialisé dans l’immobilier de bureau”

En tant que membre d’une profession libérale, j’ai d’abord souscrit un contrat Madelin pour ma retraite auprès de La Mondiale. Mais l’inconvénient du Madelin, c’est que l’on ne peut en sortir qu’en rente. Du coup, j’ai souscrit, il y a un peu plus de trois ans, un contrat d’assurance-vie en euros classique, qui offre la possibilité de disposer d’un capital à la retraite. Et puis, tout récemment, j’ai cherché à placer 50 000 euros. Mais pas dans un contrat en euros classique, car j’en avais déjà un, et les rendements sont moins intéressants. En même temps, je voulais un placement plus dynamique, mais avec un risque limité. Mon conseil en gestion de patrimoine m’a suggéré de souscrire un contrat Sérénipierre de Primonial, qui a pour vocation d’investir dans l’immobilier de bureau. En souscrivant à la fin de l’an dernier, je souhaitais prendre date, pour me prémunir contre une révision à la hausse de la fiscalité sur l’assurance-vie. ■